

Avant-propos

Les politiques d'aménagement du territoire et d'accompagnement des collectivités mises en œuvre par l'État s'adaptent en continu pour permettre le déploiement d'outils adaptés le plus finement possible aux différentes échelles de territoire et aux enjeux de développement.

Elles visent à permettre aux collectivités de bénéficier d'un soutien, d'une méthodologie et d'outils adaptés pour faire face à des enjeux précisément identifiés et partagés et apporter des réponses utiles aux territoires, à leurs acteurs et à leurs populations.

Ainsi, l'Appel à Manifestation d'Intérêt « centre-bourg » de 2014 s'était attaché à la revitalisation des pôles de services. En 2016, le dispositif « bourg-centre », puis en 2017 les Pactes État-métropoles (Nancy et Strasbourg) et les Contrats de ruralité ont élargi la palette d'intervention et consolidé des partenariats pluriannuels construits sur des priorités d'intervention partagées.

L'État a souhaité poursuivre le déploiement de ses politiques au bénéfice des villes « moyennes ». En effet, le constat établi dans le Grand Est est qu'elles jouent un rôle essentiel en termes d'animation et d'aménagement du territoire. Leurs capacités d'attractivité et de rayonnement sur leur bassin de vie - le plus souvent rural - doivent être préservées voire renouvelées. La cohésion du territoire régional en dépend.

Une politique dédiée à ces villes ne pouvait être déployée qu'en ayant d'abord répondu à une question simple : quelles sont nos villes « moyennes » en Grand Est, quelle est leur typologie, les dynamiques à l'œuvre ?

La Préfecture de la région Grand Est a souhaité réaliser une étude dont le premier volet, objet de cette publication, a été confié à l'Insee. Le second permet d'accompagner depuis décembre 2017 sept villes « moyennes » identifiées dans le cadre d'une expérimentation nationale dont le Grand Est bénéficie aux côtés des régions Occitanie et Centre - Val de Loire.

Le présent dossier permet de mieux comprendre les dynamiques à l'œuvre dans le Grand Est, en mettant notamment en évidence les principaux déterminants des différences de ces dynamiques entre villes « moyennes » de la région : leur place dans l'armature urbaine régionale d'une part, et leur positionnement géographique d'autre part. La restitution cartographique replace chaque ville dans son environnement et traduit des dynamiques de court et de moyen terme au regard des deux critères de démographie et d'emploi. Ces analyses peuvent utilement être confrontées avec celles publiées par l'Insee en octobre 2016 sur les « marges et franges régionales ».

Nous formons le vœu que cette étude soit utile et partagée par le plus grand nombre.

Le Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales et Européennes
de la préfecture de la région Grand Est

Le directeur régional de l'Insee
du Grand Est

Blaise GOURTAY

Joël CREUSAT